de 74 cents le boisseau pour réaliser un bénéfice sur son blé; n'empêche qu'il est obligé d'accepter ce prix-là aujourd'hui". Voici ce qu'il m'a répondu: "Eh bien, notre situation n'est pas la même que celle des fermiers: nous ne sommes pas obligés de vendre nos machines tant que nous toucherons pas le prix que nous voulons".

Je demande à tout honorable député s'il pourrait reprocher maintenant au représentant d'un district agricole de voter un budget qui tend à faire baisser le prix des instruments aratoires? A défaut d'autres mobiles la rude indifférence des fabricants de machines suffirait à me faire appuyer tout abaissement du tarif sur les machines agricoles.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député me dirait-il qui c'était?

M. COOTE: Oui, en particulier.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce n'est pas en particulier qu'il faudrait le dire. Si l'honorable député veut que la Chambre ajoute foi à ce qu'il dit il doit nous apprendre de qui il parle.

M. COOTE: Le même monsieur m'a appris que les principales compagnies qui vendent des machines en Alberta,—en ce qui regarde leurs perceptions des cultivateurs sur les billets,—n'avaient obtenu que 12 p. 100 le moins, et 20 p. 100 le plus. Si la mémoire ne me fait défaut les pourcentages pour les différentes compagnies ont été de 12, 15, 18 et 20 p. 100. En Alberta l'an dernier les récoltes ont été plus abondantes que jamais auparavant.

M. ARTHURS: De quelles compagnies l'honorable député veut-il parler?

M. COOTE: La Cockshutt Plow Co., l'International Harvester Co., la Massey-Harris Co., et la John Deer Co. Or, si ces compagnies n'ont pas pu percevoir plus que ces pourcentages l'an dernier à une époque où les récoltes en Alberta étaient plus abondantes que jamais auparavant, on voit bien que la situation du cultivateur est grave et on comprend qu'il ne puisse pas acheter ces instruments. Les honorables députés doivent savoir déjà qu'un grand nombre des cultivateurs de l'ouest canadien travaillent aujourd'hui pour le compte des banques et des sociétés de prêts hypothécaires: ils exploitent leurs terres au profit de ces institutions. Laissez-moi dire qu'en conversation avec le gérant d'une succursale de banque en Alberta au mois de janvier dernier il m'a dit, à propos justement de cette hausse dans le prix des machines agricoles: "Ces instruments se vendent beaucoup trop cher; les cultivateurs devraient refuser absolument d'en acheter. Ici, lorsque nous avançons des fonds à un fermier nous stipulons qu'il ne doit pas acheter de nouveaux instruments". Or, ces banques sont en mesure de signifier aux cultivateurs ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas acheter. Si les gérants de banque ne veulent pas leur permettre d'acheter des instruments il est certain que les fabricants ne peuvent pas y vendre leurs machines. Je crois savoir que le président de la Banque de Commerce, sir John Aird, est aussi un directeur de la Cockshutt Plow Co. Si sir John Aird ne peut pas résoudre le problème de savoir comment les cultivateurs pourront acheter les machines fabriquées par la Cockshutt Plow Co., il incombe à cette Chambre d'intervenir; autrement la situation des manufactures d'instruments sera qu'avant. Aujourd'hui les fabricants machines agricoles, pour solder leurs frais généraux les ajoutent tout simplement au nombre d'instruments vendus; mais comme ce nombre diminue toujours chaque machine porte une part de plus en plus large de ces frais. Où est-ce que cela va finir? A mon sens ce budget a accompli au moins ceci: il a permis aux fabricants de vendre les machines à meilleur marché aux fermiers. S'ils ne le font pas je pense qu'à la prochaine session cette Chambre devrait voir s'il n'est pas possible de procurer des instruments à meilleur compte aux fermiers.

Si on veut bien me le permettre je voudrais retenir l'attention de la Chambre pendant une ou deux minutes encore afin de montrer pourquoi une réduction dans le prix des instruments est essentielle au cultivateur, à celui de l'Ouest surtout, s'il ne va pas abandonner l'agriculture. Je sais qu'une discussion de ces questions ne doit pas être entachée de régionalisme, seulement dans une circulaire publiée par la compagnie Massey-Harris,—je crois que chaque honorable député en a reçu un exemplaire,—il est dit à la page 12 que les cultivateurs des Provinces maritimes réalisent 35 p. 100 par année sur leur placement.

M. CALDWELL: C'est le revenu brut.

M. COOTE: Oui. Il était de 27 p. 100 dans les provinces d'Ontario et de Québec et de 15 p. 100 dans les provinces des Prairies. Dans la même brochure à la page suivante, voici ce que je trouve:

Le pouvoir d'achat du dollar pour le cultivateur et pour le manufacturier a considérablement diminué depuis 1913. Le bureau fédéral de la statistique estime que dans le cas du cultivateur le pouvoir d'achat est descendu de 100c. qu'il était avant la guerre à 54c. par dollar.

D'autre part, d'après le bulletin des statistiques agricoles pour le mois de mars, je vois que le chiffre indice des produits agricoles, qui est aujourd'hui de 100.7 est pratiquement le même qu'avant la guerre de 1909 à 1913. Si on fait le calcul, on verra donc que le pouvoir d'achat actuel comparé à celui d'avant

[M. Coote.]